

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024**

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	16
Présents :	10
Pouvoirs :	4
Excusés :	4
Absents :	2
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	14
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

*Jeudi 12 décembre 2024, à 18h, en vertu de la convocation du vendredi 6 décembre 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.*

**Etaient présent(e)s :**

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme ARNAUD Isabelle, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. FAURIE Allain, M. MARAIS Alain, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

**Etaient excusés :**

M. DAGNAUD Christian (donne pouvoir à BOURGEOIS Vincent), Mme DEHEEGER Virginie (donne pouvoir à BOUETARD Sabrina), Mme DELESQUE Patricia (donne pouvoir à DUPUY Cédric), M. EICHERT Jean-Marie (donne pouvoir à M. FAURIE Allain)

**Etaient absent(e)s :** Mme LAFORGE Julie, Mme LEOMENT Adeline

**A été nommé secrétaire :** M. FAURIE Allain

**2024-10-004 DÉCISION MODIFICATIVE N°4**

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 4.

La prévision budgétaire 2024 au compte 6865 (dotation pour risques et charges) étant de 306.595,20 €, il s'agit de prévoir des crédits en complément à hauteur de 128.365,00 €. Ainsi le total des crédits budgétaires au compte 6865 sur 2024 seront de 434.960,06 €.

Ces crédits sont pris sur :

- le compte 2313-opération 123 (bâtiments divers) à hauteur de 100.000,00 €
- le compte 2111 – opération 17 (terrains divers) à hauteur de 28.365,00 €

**AR Prefecture**016-211601505-20241212-202410004-BF  
Reçu le 16/12/2024

Section	Compte	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	c/ 6865 (dotation pour risques et charges)	+ 128.365,00 €	
	c/ 023 (virement à la section d'investissement)	- 128.365,00 €	
<b>Investissement</b>	c/2313 (constructions)- op 123 (bâtiments divers)	- 100.000,00 €	
	c/2111 (-terrains nus) – op 17 (terrains divers)	- 28.365,00 €	
	c/021 (virement de la section de fonctionnement)		-128.365,00 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent et autorisent cette décision modificative de budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme, le 13/12/2024

Le Maire,  
Cédric DUPUY



Affiché le 07/02/2025  
Transmis au contrôle de légalité